



Volume 8 no 9 | 1er novembre 2023

Négociations dans le secteur public

Sonia Lebel se moque du personnel de l'État

Québec, le 29 octobre 2023 — Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est outré par la bonification ridicule de l'offre salariale faite par la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel.

« La ministre dit que sa nouvelle offre tient compte de l'inflation, mais sur quelle planète vit-elle? Ce qu'on retient, c'est qu'elle se moque du personnel de l'État. On passe de 9 % sur cinq ans à 10,3 % sur cinq ans, ça ne tient compte de rien du tout. Comment peut-elle nous faire une offre pareille alors qu'elle vient de recevoir une augmentation de 30 % et qu'elle a offert 21 % sur cinq ans aux policiers de la Sûreté du Québec? », s'indigne Guillaume Bouvrette, président du SPGQ.

[LIRE LE COMMUNIQUÉ COMPLET](#)

Santé Québec

La négligence du ministre met en péril sa réforme

À quelques semaines de l'adoption de sa grande réforme du système de santé, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, traite celles et ceux qui seront responsables de sa mise en place comme des objets qu'on peut simplement déplacer d'un endroit à l'autre.

[LIRE LA LETTRE OUVERTE COMPLÈTE](#)

Réforme Dubé

Une absence évidente de consensus

Le ministre de la Santé, Christian Dubé, défend sa réforme depuis près d'un an, dont le projet de loi 15 qui créera l'agence Santé Québec.

Il laisse entendre qu'il y a une adhésion large à sa réforme. Il répète avoir mené un vaste dialogue avec toutes les parties prenantes afin de dégager ce qu'il présente comme des changements attendus et nécessaires. C'est choquant pour toutes celles et tous ceux qui se démènent au quotidien pour soutenir le réseau public et dont l'opinion est carrément ignorée par le ministre.

[LIRE LA LETTRE OUVERTE COMPLÈTE](#)

Grèves du front commun et de la FIQ

Comment agir si vos collègues sont en grève?

Comme vous l'avez sans doute vu dans les médias, les syndicats du front commun et la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) entameront leurs premières journées de grève la semaine prochaine. Le SPGQ vous invite à soutenir vos collègues, notamment par l'utilisation de vos [outils de mobilisation](#) et en portant le cœur bleu.

Cependant, certaines lignes directrices doivent guider votre comportement si vous souhaitez montrer votre solidarité, sans pour autant vous attirer des ennuis. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question plus bas, vous pouvez écrire à accueil.rt@spgq.qc.ca.

Sur votre lieu de travail

Dois-je franchir un piquet de grève d'un autre syndicat qui bloque l'entrée de mon lieu de travail?

Non, à moins que l'employeur vous y oblige et que l'accès soit sécuritaire. L'employeur a la responsabilité d'assurer un accès sécuritaire des lieux de travail à son personnel. Au besoin, l'employeur peut demander l'assistance des corps policiers pour fournir une escorte à son personnel qui n'est pas en grève. Pour faire preuve de solidarité, vous pouvez entrer à reculons, tête baissée.

Outre le respect du piquet de grève, comment puis-je montrer ma solidarité à mes collègues en grève?

Si l'employeur fournit un accès sécuritaire et que vous devez entrer sur votre lieu de travail, le SPGQ vous invite à imprimer nos [affiches](#) et à les mettre bien en évidence à un endroit symbolique comme la porte de votre bureau.

Si on vous demande d'effectuer les tâches d'un collègue en grève, vous devez refuser.

Que dois-je faire le matin d'une grève d'un autre syndicat?

L'employeur est responsable de vous donner des consignes claires et appropriées lors d'une grève d'un autre syndicat. Il est informé au moins sept jours avant la tenue de la grève. L'employeur connaît avec précision les intentions du groupe qui exercera la grève, ce qui lui laisse le temps de prévenir son personnel non visé par celle-ci, et de lui fournir les directives appropriées.

Généralement, le supérieur informe son personnel d'un point de rassemblement, habituellement à proximité des lieux de travail et d'un moment précis pour s'y présenter. Il procédera alors au dénombrement, demandera de signer une liste de présences et donnera les directives au personnel. L'employeur doit déterminer votre horaire de travail pour ces journées.

Puis-je quitter mon lieu de travail après un certain temps?

Votre gestionnaire doit autoriser votre départ. Il doit vous donner des directives claires concernant l'autorisation de quitter votre lieu de travail et le moment où vous devrez revenir, s'il y a lieu.

Puis-je être sanctionnée ou sanctionné si je refuse de traverser le piquet de grève?

Si l'employeur prend les moyens pour que vous accédiez de façon sécuritaire à votre lieu de travail, mais que vous décidez de ne pas vous présenter ou de ne pas franchir les piquets de grève, vous vous exposez à une sanction administrative (perte salariale) ou disciplinaire.

Pour justifier une mesure disciplinaire, l'employeur doit démontrer qu'il a pris les moyens appropriés pour assurer la sécurité et fournir un libre accès au lieu de travail. Les salariées et salariés devront faire des efforts raisonnables pour accéder à l'établissement visé par la grève,

malgré l'existence de piquets de grève.

Puis-je prendre ma pause et mon heure de dîner à l'extérieur des bureaux de l'employeur?

Concernant la période de la pause, rien ne vous interdit généralement de la prendre à l'extérieur du lieu de travail. Cependant, il est important de rappeler que lorsque d'autres syndicats sont en grève, sachant que la pause est rémunérée par l'employeur, celui-ci est donc en droit de refuser une pause à l'extérieur des lieux de travail. Il doit cependant donner une consigne claire à cet effet. Sinon, la décision de prendre ou non une pause à l'extérieur vous appartient. Si vous n'êtes pas en mesure de pénétrer dans l'immeuble par la suite, vous pourriez toutefois faire l'objet de mesures administratives ou disciplinaires. Dans ce contexte, il faudrait donc une entente préalable avec l'employeur afin de s'assurer que personne ne soit pénalisé.

Quant à la période du dîner, celle-ci n'est pas rémunérée. L'employeur ne peut donc exiger que vous demeuriez à l'intérieur du lieu de travail.

En télétravail

Si je suis en télétravail, puis-je refuser de fournir ma prestation de travail pour respecter les piquets de grève?

Non. La raison qui permet de refuser de traverser un piquet de grève est la sécurité. L'employeur a la responsabilité d'assurer un accès sécuritaire des lieux de travail à son personnel. En télétravail, cet argument n'est plus valable. Vous pouvez toutefois exprimer votre solidarité par d'autres moyens.

Mon employeur peut-il m'obliger à faire du télétravail pendant une grève?

Non, l'employeur doit vous fournir un lieu pour effectuer votre travail. Le SPGQ vous encourage donc à vous rendre sur votre lieu de travail pendant les journées de grève de vos collègues et d'éviter, bien entendu, de traverser le piquet de grève à moins que l'employeur vous y oblige et que l'accès soit sécuritaire.

Comment puis-je montrer ma solidarité avec mes collègues?

Votre comité de négociation vous suggère de fermer vos caméras lors de visioconférences avec l'employeur pour démontrer symboliquement « votre absence » en guise de solidarité avec vos collègues en grève qui sont absents du lieu de travail. Celles-ci devraient toutefois demeurer ouvertes pour les rencontres avec la clientèle.

Si vous n'êtes pas à l'aise de fermer votre caméra, vous pouvez utiliser un [arrière-plan syndical pour vos visioconférences](#) pour exprimer votre solidarité.

Si votre plateforme de visioconférence vous le permet, vous pouvez également modifier votre nom pour #solidaire.

Finalement, si l'on vous demande d'effectuer les tâches d'un collègue en grève, vous devez refuser.

Discussions exploratoires avec le SCFP

Un comité de travail interne est créé

Le comité exécutif du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a récemment nommé un comité interne responsable des discussions exploratoires avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). L'objectif est d'étudier une possible mise en commun des ressources des deux organisations syndicales à la suite de la décision du conseil syndical d'entamer les échanges.

Voici les membres du comité interne:

- Guillaume Bouvrette, président;
- Vincent Roy-Léonard, trésorier;
- Philippe Daneau, conseiller à la recherche;
- Martin Charron, conseiller à l'accréditation

L'agenda des travaux entre le SPGQ et le SCFP sera fixé sous peu. Le SPGQ vous informera régulièrement de la progression des discussions.

Celles-ci s'inscrivent dans la continuité des travaux du comité sur la pérennité, amorcés depuis 2019 au SPGQ, dont les mandats sont les suivants :

- identifier les services prioritaires actuellement fournis;
- documenter les secteurs à bonifier ou les activités à ajouter pour améliorer l'offre de services aux membres;
- évaluer les revenus et dépenses actuels afin qu'ils soient suffisants pour assurer les services actuels et ceux à venir pour améliorer les services aux membres.

Finalement, le SPGQ réitère que tout changement à sa structure syndicale passera obligatoirement par un vote de l'assemblée générale des membres comme prévu à ses statuts et règlements.

Négociations

Participer à la manifestation

RAPPEL - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) convie ses membres à une grande manifestation, à Montréal le 17 novembre, afin de dénoncer l'offre salariale ridicule et vexatoire de l'employeur dans le contexte de la négociation du renouvellement de leur convention collective.

Pendant que François Legault et Sonia Lebel offrent 9 % sur 5 ans au personnel professionnel de l'État, les élus de l'Assemblée nationale voient leur rémunération augmenter de 30 %. Un comité indépendant recommande une hausse de 17 % pour 4 ans pour les procureurs de la Couronne. Les policiers de la Sûreté du Québec se voient offrir 21 % sur 5 ans (qu'ils ont rejeté). Les juges de la Cour du Québec, eux, obtiennent une augmentation de 21,8 % et les juges de paix magistrats voient leurs rémunérations bondir de 49,7 %. C'est inadmissible et insultant!

Pour l'occasion, portez fièrement un cœur bleu, symbole démontrant que vous avez les services publics à cœur.

Horaire : vendredi 17 novembre 2023, de midi à 13 h

Lieu : devant le Centre Sheraton Montréal
1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal H3B 2L7

Transport et repas : remplissez ce [formulaire](#) pour vous inscrire.

Carte de membre numérique

Mettez à jour vos informations

Rappel - Vous souhaitez choisir les publications que vous recevez de votre syndicat? C'est désormais possible avec la nouvelle plateforme *Ma carte de membre* du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Dans le cadre de son implantation et de l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le SPGQ vous demande de mettre à jour vos abonnements dans sa base de

données.

Normalement, vous devriez avoir reçu un courriel avec un lien personnalisé. Si vous ne l'avez pas reçu ou que vous l'avez supprimé, vous pouvez joindre Frédéric Viel à frederic.viel@spgq.qc.ca.

En l'absence d'action de votre part, vous pourriez ne plus recevoir certaines informations importantes de votre syndicat.

Pour en savoir plus, consultez la [politique de confidentialité du SPGQ](#)

Affichez votre engagement envers les services publics avec style et solidarité!

RAPPEL - Le fond d'écran arborant fièrement la mention « J'ai les services publics à » a suscité un grand intérêt parmi certains membres du SPGQ. En réponse à vos demandes, votre syndicat est heureux de vous informer que [ce fond d'écran est désormais accessible à tous](#).



Rendez-vous sur les réseaux sociaux

Le SPGQ a également lancé deux publicités sur LinkedIn pour faire entendre vos revendications et déboulonner quelques mythes sur vos conditions de travail. Vous êtes invités à les partager :

[Publicité « Offre d'emploi »](#)

[Publicité « Un travail de pro, ça se paie »](#)

Vous pouvez également partager les publications du SPGQ

Sur [Facebook](#)

[Sur X \(anciennement Twitter\)](#)

D'autres outils

Vous pouvez également montrer votre solidarité à vos comités de négociation en utilisant ces autres outils de mobilisation.

[Arrière-plan pour les visioconférences](#)

[Vignette pour les réseaux sociaux](#)

Affiches à imprimer pour vos milieux de travail ([fonction publique](#), [collèges](#), [Pinel](#))

[Signatures électroniques](#)

Outil

Votre calendrier est maintenant disponible

RAPPEL - Le toujours très attendu calendrier de La Personnelle est maintenant disponible sur le site du SPGQ. Comme à l'habitude,

vous y trouverez vos différents congés et vos jours de paie!

[Voir le calendrier.](#)

La Personnelle,
votre assureur de groupe

2024

Bureau de Québec
7, rue Vallière,
Québec (Québec) G1K 6S9
Téléphone : 418 693-0222
Télécopieur : 418 693-1386
N° sans frais : 1 800 463-6079
Adresse électronique : info@spgq.qc.ca
Site Internet : www.spgq.qc.ca

Bureau de Montréal
1001, boul. St-Michel/maison Est, bureau 1003
Montréal (Québec) H2L 4P9
Téléphone : 514 849-1103
Télécopieur : 514 849-2391
N° sans frais : 1 800 463-6341

30^e anniversaire
laPersonnelle
Assureur de groupe auto et habitation
Tarifs de groupe. Service antique.

Le SPGQ et La Personnelle ont créé pour un calendrier numérique
dans une optique de réduction de l'empreinte écologique.
Écrivez-nous, pensez à l'environnement avant d'imprimer.

La Personnelle désigne La Personnelle, communication@spgq.qc.ca

Calendrier

- 2 novembre – Formation pour la délégation : [Droits de gestion](#)
- 2 et 3 novembre – Instance : conseil syndical
- 7 novembre – Formation pour la délégation : [Femmes et syndicat](#)
- 8 novembre – Formation pour la délégation : [Négocier une convention, un défi!](#)
- 9 novembre – Formation pour la délégation : [Santé et sécurité du travail](#)
- 14 novembre – Formation pour la délégation : [Harcèlement psychologique au travail](#)
- 15 novembre – Formation pour la délégation : [Droits de gestion](#)
- 16 novembre – Formation : [Santé et sécurité du travail pour les comités](#)
- 17 novembre – Mobilisation : manifestation pour les services publics à Montréal
- 21 novembre – Formation pour la délégation : [Femmes et syndicats](#)
- 22 novembre – Formation pour les comités en santé et sécurité du travail : [Santé et sécurité du travail](#)
- 23 novembre – Formation pour les comités en santé et sécurité du travail : [Santé et sécurité du travail](#)
- 28 novembre – Formation pour la délégation : [La convention collective de la fonction publique](#)
- 29 novembre – Formation pour la délégation : [Rôle des représentants et secrétaires de section](#)

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

>> Consultez spgq.qc.ca/publications



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

(Adresse temporaire jusqu'à octobre 2023)

Façades de la Gare, 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260
Québec (Québec) G1K 8W1

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)